



La polynésie vote l'interdiciton de fumer dans tous les lieux publics

Rubrique : actualités - Date : mardi 30 décembre 2008

Après huit heures de débats et à coup d'amendements, les représentants ont finalement voté à l'unanimité le projet de loi du Pays relative à la lutte contre l'abus du tabac et le tabagisme . Cette loi interdisant de fumer dans les lieux publics devrait entrer en vigueur à la mi-janvier.

Débutée lundi après-midi, l'étude du texte interdisant de fumer dans les lieux publics et de travail, s'est terminée mardi en milieu de journée. Les représentants auront longuement débattu sur certains détails du rapport, entraînant ainsi la rédaction et l'adoption d'une dizaine d'amendements modifiant le texte initial. Ainsi donc, contrairement à la première mouture du document, il sera finalement possible de fumer dans un lieu public couvert, telle une terrasse de restaurant. Un arrêté d'application permettra en outre aux établissements qui remplissent toutes les conditions techniques requises, d'obtenir une dérogation afin de pouvoir proposer des zones fumeurs à sa clientèle.

Si cette loi devait être applicable au 1er janvier 2009, elle ne devrait finalement l'être qu'à la mi-janvier. En effet les arrêtés devront être pris en conseil des ministres avant d'être publiés au journal officiel de la Polynésie française. Si les représentants ont finalement réussi à s'accorder, ça n'aura pas été sans quelques difficultés. La reprise de la séance dans l'après-midi devrait être tumultueuse, le fameux dossier relatif au DSPE (taxe sur la perle à l'export) devant être de nouveau abordé. Les perliculteurs ont d'ailleurs prévu d'assister à cette séance qui selon eux, devrait être décisive pour le secteur de la perle.